



BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL RHONE-ALPES

Cultures fruitières n°32 du 20 septembre 2011



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRES D'AGRICULTURE
RHÔNE-ALPES



Réseau
FREDON/FGDON
Rhône-Alpes



LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'ALIMENTATION
DE LA PÊCHE
DE LA RURALITÉ
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE



Bulletin
de santé
du végétal
écophyto2018

Prochain Bulletin de Santé du Végétal Arboriculture : Novembre 2011

Ce BSV est réalisé à partir des observations effectuées le lundi 19 Septembre par les membres du réseau BSV sur les parcelles de référence.

POMMIER-POIRIER

La majorité des parcelles suivies dans le cadre du réseau BSV sont désormais récoltées. Afin de mieux appréhender la saison 2012, il est important de réaliser à la récolte un bilan des dégâts pour les principaux ravageurs et maladies.

TAVELURE DU POMMIER—*VENTURIA INAEQUALIS*

La période des contaminations secondaires est toujours en cours. Celles-ci dépendent des conditions d'humectation et de température. A 20°C, 6 heures d'humectation sont nécessaires à l'infection par les conidies.

Il est important à l'automne de réaliser un comptage afin d'estimer la force de l'inoculum Tavelure sur vos parcelles. Voici une méthode dite « séquentielle » (McHardy et al., 1999) à réaliser pendant la période qui s'étale du début de la chute des feuilles jusqu'à 50% de la chute des feuilles.

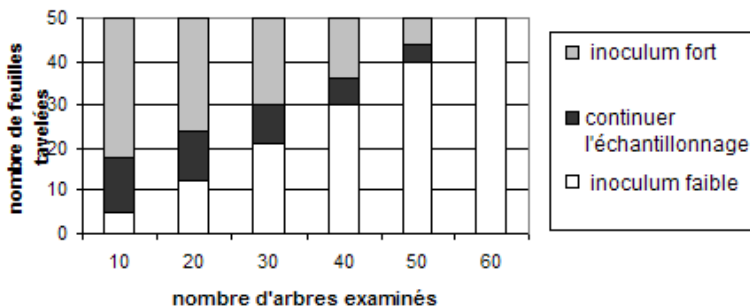
Méthodologie :

- Choisir 10 arbres dispersés dans la parcelle
- Pour chacun de ces arbres, regarder 10 pousses au hasard réparties régulièrement dans l'arbre
- Sur chaque pousse examinée, regarder les 2 faces des feuilles et enlever toutes les feuilles tavelées
- Compter le nombre total de feuilles tavelées ainsi récoltées sur les 10 arbres examinés

S'il y a moins de 5 feuilles tavelées (sur les 10 arbres), on estime que l'inoculum sera faible, et on arrête le comptage pour cette parcelle.

S'il y a plus de 18 feuilles tavelées, l'inoculum sera fort et on arrête aussi le comptage.

Si le nombre de feuilles récoltées est compris entre 5 et 18, il faut poursuivre l'échantillonnage sur 10 nouveaux arbres, cumuler le nombre de feuilles sur les 20 arbres et se reporter au graphique ci-dessous. Et ainsi de suite.



POMMIER-POIRIER

FEU BACTERIEN-*ERWINIA AMYLOVORA*

Il est important de maintenir les observations sur vos parcelles de pommier et poirier, et leur environnement, afin de repérer et supprimer les organes infectés rapidement.

écophyto2018

Réduire et améliorer l'utilisation des phytos :
moins, c'est mieux



BULLETIN DE SANTE DU VEGETAL

RHONE-ALPES



Il est nécessaire de couper bien en-dessous du dernier signe visible de la maladie (rougissement ou brunissement des tissus sous-corticaux). Cette distance varie surtout en fonction de la sensibilité de la variété de 1 m pour les variétés très sensibles (poires Passe-crassane, par exemple) à 30 cm (pommiers). Désinfecter régulièrement les outils de taille par trempage dans l'alcool à 70° entre chaque coupe, ou du moins, entre chaque rameau. **Pour plus d'informations sur les mesures d'assainissement, reportez-vous à la note technique Feu Bactérien jointe au BSV RA ARBO n°19 du 21/06/2011.**

KIWI

BACTERIOSE DU KIWI—PSEUDOMONAS SYRINGAE PV. ACTINIDIAE (PSA)

Un premier état des lieux des contaminations en Rhône-Alpes a été présenté dans le BSV n°18 du 15/06/2011.

CHATAIGNES

Les récoltes sont en cours.

CYNIPS—DRYOCOSMUS KURIPHILUS YASUMATSU

Si vous observez des galles sur les pousses prévenez la FREDON Rhône-Alpes ou le SRAL Rhône-Alpes.

CARPOCAPSE DES CHATAIGNES - CYDIA SPLENDANA

Le vol se termine. Des prises très faibles ont été observées le 19 septembre sur deux parcelles de piégeage situées en Ardèche (Vernoux en Vivarais et St Barthélémy de Grozon). Des châtaignes véreuses ont été observées sur Vernoux en Vivarais : 13% de dégâts ont été notés (sur 30 châtaignes observées).

NOIX

Les récoltes débutent cette semaine.

TOUTES ESPECES

DROSOPHILA SUZUKII

La présence de *Drosophila Suzukii* a été repérée sur un piège installé en kiwi à Saulce sur Rhône dans la Drôme le 12 septembre. Le suivi du réseau de piégeage 2011 a confirmé la présence étendue de l'insecte dans la région et sur toutes espèces. Par ailleurs, des dégâts importants de *Drosophila Suzukii* à la récolte ont été observés au mois d'août sur fraise dans le Rhône et dans l'Ain, et sur Petits fruits en Ardèche et dans le Rhône (framboises, mûres, myrtilles).

Il est important de bien observer vos fruits après la récolte et de signaler tout dégât suspect. En cas de symptômes douteux (affaissement autour d'une cicatrice de ponte et/ou présence d'oeufs ou d'asticots), n'hésitez pas à contacter le SRAL Rhône-Alpes et la FREDON Rhône-Alpes.

Cf. photos de dégâts dans BSV Arboriculture n°25, n°26 et n° 31.

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture de Rhône-Alpes.

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Eco-phyto 2018

Directeur de publication : Gérard SEIGLE VATTE, Président du Comité Régional d'Epidémiologie

Animation : Anne-Lise Chaussabel, Chambre d'agriculture de la Drôme

Analyse de risque et Rédaction : Manuela Dagba, FREDON Rhône-Alpes

Comité de validation : Chambres d'agriculture de la Drôme, de l'Ardèche, du Rhône, de la Loire, de Savoie, de Haute-Savoie, et de l'Isère, SCAN

A partir des observations réalisées par : Chambres d'agriculture de la Drôme, de l'Ardèche, du Rhône, de la Loire, de Savoie, de Haute-Savoie, et de l'Isère, Agrisudest SA, Naturapro, Lorifruit, Terres dioises, Ets Payre, SCAN, Groupe Dauphinoise, Valsoleil, Inovappro, Agrodia, Coopérative du Pilat, FDGDON26, FDGDON73, FREDON Rhône-Alpes, Adabio, Verger Expérimental de Poisy

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRARA dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux-mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.